

IMPORTANT : RESSERREMENT DE CERTAINES MESURES À COMPTER DU LUNDI 12 AVRIL 2021

La Prairie, le 7 avril 2021 – Dans une perspective de prévention, le gouvernement du Québec a annoncé hier, le resserrement de certaines mesures de santé publique en vigueur. **Celles-ci s’appliqueront à compter du lundi 12 avril 2021 dans nos milieux scolaires.**

Alternance au 2^e cycle du secondaire

Les élèves du Centre de services scolaires des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) **de 3^e, 4^e et 5^e secondaire feront l’école en « alternance »** (école/maison), à compter de lundi prochain.

Voici les écoles secondaires du CSSDGS qui sont concernées par cette annonce :

Bonnier (Mercier)	Fernand-Seguin (Candiac)	Marguerite-Bourgeois (Châteauguay)
de la Magdeleine (La Prairie)	Jacques-Leber (Saint-Constant)	Pierre-Bédard (Saint-Rémi)
des Timoniers (Sainte-Catherine)	Louis-Cyr (Napierville)	Saint-François-Xavier (La Prairie)
Louis-Philippe-Paré (Châteauguay)		

Les modalités du retour à l’alternance vous seront communiquées par l’école.

Formation générale aux adultes et formation professionnelle

Les services éducatifs à distance sont à privilégier dans les centres de formation générale aux adultes ainsi que ceux de la formation professionnelle. La présence dans les laboratoires ou les locaux pour des apprentissages pratiques au moyen d’équipements spécifiques est autorisée lorsque le programme d’études ou les compétences à acquérir le nécessitent. Les modalités particulières concernant la poursuite du cheminement seront communiquées aux élèves concernés directement par les centres de formation.

Les évaluations locales pourront se faire à distance, alors que les épreuves ministérielles doivent être faites en présentiel dans les centres, dans le respect des directives sanitaires. Les stages en milieu de travail se poursuivent comme prévu dans les entreprises qui sont toujours en mesure d’accueillir des stagiaires. Les formations qui se déroulent à l’extérieur (à l’air libre) peuvent se poursuivre.

Activités parascolaires et sportives

Dans le même ordre d’idées, toutes les activités de loisir et de sport se déroulant dans le cadre d’activités parascolaires tant en formation générale des jeunes qu’en formation générale des adultes et en formation professionnelle sont interdites. Quant aux sorties scolaires, elles sont permises, mais en bulle-classe seulement.

Autres balises

Les autres balises gouvernementales et de la Santé publique demeurent en vigueur. Pour les consulter, rendez-vous au quebec.ca/paliersalerte. Tous les établissements du CSSDGS sont en zone rouge.

Quoi faire en cas de symptôme(s)?

Afin de faciliter la compréhension des diverses situations pouvant survenir, nous avons revu l'outil appelé [Quoi faire si mon enfant à des symptômes?](#) Nous savons qu'il peut vous être utile. N'hésitez pas à le conserver à portée de main!

Lettre de la Santé publique de la Montérégie-Ouest

Nous profitons de cet envoi pour vous inviter à prendre connaissance de la lettre de la directrice de santé publique de la Montérégie, D^{re} Julie Loslier, concernant le rehaussement des mesures à mettre en place dans le contexte sanitaire actuel. Pour consulter la lettre qui vous concerne ou qui concerne votre enfant, veuillez cliquer sur l'un des liens suivants :

- Aux parents de nos élèves du préscolaire, primaire et secondaire :
[Lettre aux parents de la D^{re} Julie Loslier, directrice de santé publique de la Montérégie](#)
- À nos élèves adultes :
[Lettre aux élèves adultes de la D^{re} Julie Loslier, directrice de santé publique de la Montérégie](#)

Merci de poursuivre vos efforts pour freiner les éclosions de la maladie. Ensemble, nous verrons plus rapidement le bout de cette année riche en rebondissements.

La Direction générale